

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### **Théorie économique et recherche pluridisciplinaire**

Cheffert, Jean-Marie

*Published in:*

Droit des technologies de l'information - Regards prospectifs - A l'occasion des vingt ans du C.R.I.D

*Publication date:*

1999

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Cheffert, J-M 1999, Théorie économique et recherche pluridisciplinaire. Dans *Droit des technologies de l'information - Regards prospectifs - A l'occasion des vingt ans du C.R.I.D.* Cahiers du CRID, Numéro 16, Académia Bruylant, Bruxelles, p. 325-340.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

# THEORIE ECONOMIQUE ET RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Jean-Marie CHEFFERT\*

« *Economie politique : science sans entrailles* »  
Flaubert, Dictionnaire des idées reçues

## INTRODUCTION

Dans un domaine tel que celui des télécommunications ou, plus globalement, de la société de l'information, on s'accorde généralement à reconnaître les mérites d'une recherche pluridisciplinaire. Les questions envisagées, les universitaires et les praticiens en conviennent, touchent tant au droit qu'à la sociologie, à l'économie ou à l'informatique. Ce consensus, point de départ encourageant, ne suffit pas à écarter les difficultés d'une telle recherche.

L'objectif de cette contribution est précisément d'étudier, à partir de dossiers concrets liés aux télécommunications, les potentialités et les difficultés de la recherche pluridisciplinaire. Chaque discipline concernée par une telle recherche prend le risque d'une crise d'identité salutaire. L'économie n'échappe pas à la règle. Avec un point de vue d'économiste, nous tenterons de rendre compte des difficultés et de la richesse du dialogue entre disciplines.

Par essence, l'économie nous semble prédisposée à des confrontations disciplinaires riches de sens, surtout si les problèmes envisagés sont étudiés en référence explicite au paradigme économique. Plus que d'autres disciplines, l'économie souffre cependant de malentendus fondamentaux à propos de ce paradigme. Ces malentendus (dont les économistes sont coupables et victimes) peuvent miner la rencontre interdisciplinaire : l'économie est parfois attendue hors de son champ. En conséquence, la confrontation pluridisciplinaire (sur des sujets très concrets) n'explore pas ses possibilités réelles et le débat politique risque de s'en trouver appauvri.

Nous le disions plus haut, les économistes sont parfois responsables de ces malentendus et de leurs conséquences. S'ils perçoivent chez leur

---

\* Professeur aux FUNDP-Namur.

interlocuteur une méconnaissance de l'objet et de la méthode de leur discipline, au moins deux voies s'offrent à eux. Une première attitude, que nous jugeons la plus improductive, est celle de l'*adaptation*. Ainsi, et ce n'est qu'un des malentendus, l'économie est parfois supposée promouvoir les intérêts des entreprises. Face à une telle méconnaissance, l'économiste peut s'adapter à son interlocuteur en feignant un rejet du paradigme économique : il ferait état de sa prise de distance vis-à-vis de cette (image de sa) discipline. Ainsi, presque gêné d'être économiste, il s'épuiserait à donner les gages de son ouverture en mettant en avant, par exemple, ses lectures récentes dans d'autres disciplines — par ailleurs très utiles, on le verra ultérieurement. Le lien avec le paradigme économique s'atténue donc.

Une autre attitude de l'économiste, moins « réactive », est celle de l'affirmation de la spécificité réelle — et des limites — de son discours. Cette voie est difficile car elle nécessite le temps de l'explicitation. Ainsi, affirmer que l'économie construit son discours normatif autour du bien-être collectif — et non du profit — ne suffit pas, cela demande une solide justification. Montrer en quoi ce discours, même dans ses versants les plus abstraits, facilite la lecture de dossiers très concrets et est un guide pour l'action doit aussi être démontré. L'exercice de persuasion est donc rendu difficile par l'énergie qu'il requiert. Ce discours affirmatif prend aussi le risque de donner aux interlocuteurs sceptiques, s'ils restent à mi-chemin, les arguments pour le combattre. L'économiste croit s'intéresser au bien-être collectif ? Son discours est donc l'alibi idéologique (qui s'ignore tel) d'une classe sociale. Les mathématiques le servent dans le développement de ses idées ? C'est bien qu'il ne s'intéresse, sans le savoir, qu'aux « chiffres » des phénomènes — ce qui se donne à voir — et non aux idées.

Si l'économiste feint d'accepter ces demi-arguments, pour jeter à bon compte les bases d'un dialogue, il s'engouffre dans la démarche adaptative évoquée plus haut. Si, au contraire, il parvient, à force d'explications nouvelles, à mener son interlocuteur vers d'autres sphères — les vraies forces et faiblesses de l'économie —, il ébauche un dialogue plus fertile, début nécessaire d'une recherche pluridisciplinaire.

Nous voudrions justement tenter quelques pas dans la direction d'une attitude affirmative, notre objectif ultime étant d'identifier des voies de recherche pluridisciplinaire. La première section de cet article reviendra au cœur de la démarche de la science économique pour mettre à jour ses forces et ses faiblesses *réelles*. Il nous semble possible — et très utile — d'explicitier très simplement la démarche de cette discipline. Nous présenterons une « parabole » courte plutôt qu'un cours introductif. Cette « histoire » nous donnera surtout les clés de lecture principales de deux dossiers concrets en

télécommunications : nous avons choisi le service universel et l'interconnexion. Ces deux dossiers seront ensuite relus (à la section 2) en utilisant les clés développées plus haut. Des voies de recherche pluridisciplinaires seront alors identifiées : nous présenterons les risques d'une mauvaise rencontre des disciplines et suggérerons quelques voies pour un dialogue que nous jugeons plus porteur. En conclusion, nous soulignerons les difficultés et potentialité de la rencontre des disciplines dans les différentes « zones » d'échange que nous aurons identifiées.

## ***1. L'économie : images et réalités***

### **1.1. Une discipline mal connue**

L'économie est donc une discipline méconnue, même dans le milieu universitaire (les colloques sont à cet égard de bons terrains d'observation). Présentons, à titre d'exemple, quelques vues caricaturales.

L'économie s'intéresserait en premier aux choses dites « utiles », c'est-à-dire, selon le sens réduit qu'elle donnerait à cet adjectif, à ce qui peut rapporter. Cet intérêt la pousserait naturellement à étudier le monde des entreprises et à adopter, parfois sans le savoir, leur point de vue. Quant au matérialisme égoïste des individus, elle lui conférerait une certaine noblesse en l'élevant au rang de doctrine. Son idéalisme à elle ? Croire en l'angélisme de l'initiative privée. L'économie serait ainsi à la disposition idéologique d'une classe, ce qu'elle refuserait d'admettre, en déguisant son discours en science. L'étude du langage économique serait révélatrice. Son goût pour les nombres traduirait précisément l'intérêt de l'économie pour les « chiffres » des phénomènes plutôt que leur genèse.

A son crédit, on mettrait la compréhension de certains mécanismes financiers complexes et la capacité à compter : calculer des prix ou des parts de marché, établir des prévisions (même si l'économie, science molle, s'entoure là de trop de précautions verbales). Si l'économie est admirée, ce n'est pas tant de comprendre le monde que d'y agir. Cette activité-là nécessite cependant des contre-pouvoirs, sous peine de voir la société régie par la compétitivité, une pensée aveugle.

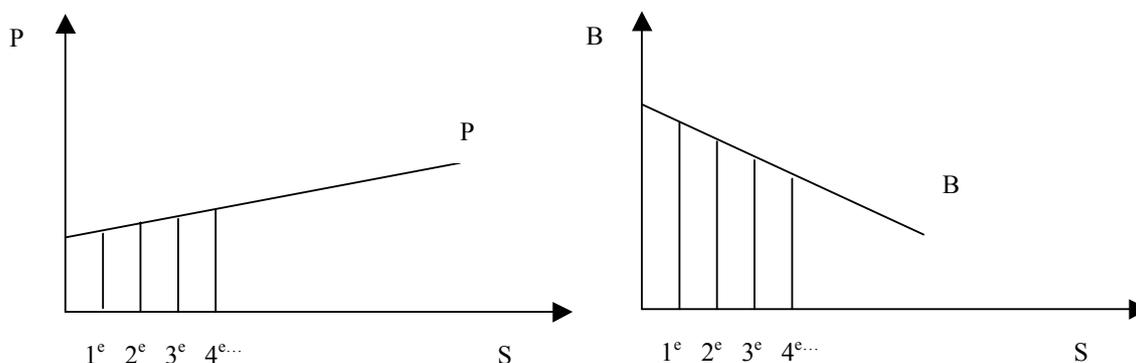
### **1.2. L'économie pour ce qu'elle est**

Rectifier l'image de l'économie nécessite, on l'a dit, un effort d'explicitation : comment, par une simple affirmation, convaincre

l'interlocuteur que l'économie prend le bien-être collectif (et non le profit) comme norme d'évaluation ? Comment faire croire que les aspects financiers sont, pour elle, *seconds* ? Comment montrer que les considérations abstraites de l'économie donnent un éclairage pertinent sur les questions très concrètes ? On demande souvent aux économistes : « mais quel est donc votre point de vue ? votre discours paraît si technique ! ». Tentons, dans l'espace de cette contribution, une explicitation (la plus courte possible) destinée aux non-économistes. Cet effort poursuit un autre but, principal : permettre une « relecture » des deux dossiers de la section 2. Si le lecteur est déjà au fait de la démarche économique, il pourra se reporter directement au point 1.7.

### 1.3. La question de l'allocation des ressources

Supposons qu'un « Robinson Crusocé » décide d'aménager un sentier sur son île — il en est le seul habitant — dans le but de s'y promener. Ce sentier symbolisera plus loin l'activité économique en téléphonie vocale et en interconnexion. Se posant la question de la *longueur* idéale du sentier, l'individu se comporterait comme suit. Il comparerait, pour chaque mètre à aménager, la pénibilité de l'effort (P) et le bien-être (B) résultant des promenades rendues possibles sur ce sentier. Nous reportons ces deux choses — des segments verticaux propres à *chaque* mètre de sentier — sur deux graphiques à unités de mesure comparables. Ceci donne les courbes<sup>1</sup> P et B au graphique 1.

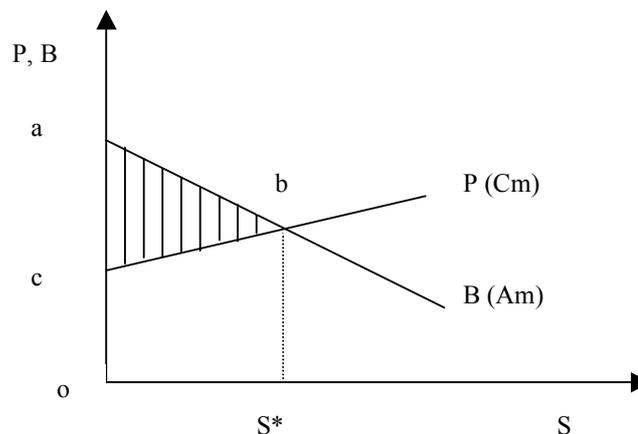


Graphique 1 : Pénibilité de l'effort et bien-être de la promenade

On peut se poser la question de *l'ampleur souhaitable* de la production dans ce « secteur d'activité » comme, plus bas, dans le secteur des

<sup>1</sup> Nous avons supposé, pour l'exercice, que la pénibilité *du* mètre aménagé augmente (par un effet de lassitude à l'effort), alors que le bien-être diminue (le début du parcours à plus de « valeur » par un effet de lassitude à consommer). Les segments sous la courbe P (B) sont donc croissants (décroissants). Pour simplifier les graphiques, les courbes sont ici des droites, ce qui n'a rien d'impératif.

télécommunications. Quelle serait donc la longueur du sentier (S) souhaitée par l'individu (qui représente, dans notre exemple de l'île, la collectivité tout entière) ? Il jugera intéressant tout mètre lui procurant un bien-être *net* ( $P - B$ ) positif (cf. le graphique 2). Il arrêtera son aménagement dès l'instant où, en ( $S^*$ ), le mètre génère autant de bien-être que de « mal-être » : allonger le sentier serait en effet inintéressant pour lui<sup>2</sup>.



Graphique 2 : Allocation des ressources et efficacité collective

La question qui a été posée plus haut est celle de *l'allocation des ressources* (elles se réduisent au seul travail de Robinson Crusoe dans notre exemple) : de quelle manière, dans une *société*, mobiliser les ressources pour satisfaire « au mieux » les besoins de *tous* ? Telle est la question centrale de l'économie générale et de l'économie des télécommunications.

#### 1.4. Le point de vue de l'économiste

L'individu de notre exemple (il représente donc la collectivité) adopte, pour faire ses choix, le point de vue de son *bien-être*, un état mental lié à la matérialité des comportements de production et de consommation. Ce point de vue n'est *pas* d'essence matérielle ou financière : le bien-être ne se confond pas avec le sentier lui-même ou son prix (on verra plus tard que le prix n'est qu'un « voile » de la réalité). Précisément, dans l'étude de la pertinence de l'affectation sociale des ressources, l'économie se référera, en télécommunications comme ailleurs, au *bien-être collectif*.

En analysant l'économie dans son ensemble ou tel secteur particulier, la science économique s'intéresse d'une part au *niveau* total de bien-être dans la

<sup>2</sup> Le mètre « inintéressant » s'il est aménagé, ferait baisser son bien-être.

collectivité. On parle alors de la préoccupation d'*efficacité collective* : elle porte sur le bien-être de l'*ensemble* des individus (il ne s'agit donc pas d'un gâteau *matériel* ou *financier*). Dans notre exemple simple, on a montré que l'efficacité collective est atteinte lorsque l'*avantage marginal* (portant sur *un* mètre) *social* (B) vaut le *coût marginal social* (P) : les deux courbes se touchent. La condition d'efficacité collective est donc :  $A_m = C_m$ . Le *surplus collectif*, qui mesure le bien-être, vaut alors la surface abc. On verra que cette notion de surplus est centrale dans l'étude du secteur des télécommunications.

L'économie se préoccupe aussi de l'*équité* dans la *répartition* du bien-être total<sup>3</sup>. À niveau de bien-être donné, elle juge souhaitable une répartition plus équitable du bien-être. L'économie ne place pas l'efficacité avant l'équité. Elle a pour mission d'explicitier les termes de ce conflit éventuel et d'éclairer ainsi les choix sociaux. Ce conflit entre efficacité et équité nous permettra de relire le dossier du service universel à la section 2.

### 1.5. Le rôle des prix

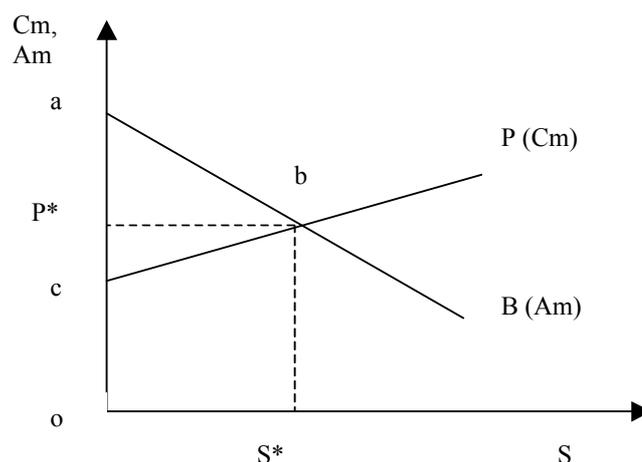
Si l'économie s'intéresse au bien-être lié à la sphère *réelle* des comportements, pourquoi les prix, par essence financiers, prennent-ils une place dans son discours ? A quel *titre* l'économie s'intéresse-t-elle à eux, en téléphonie vocale ou en interconnexion comme ailleurs ? Nous montrerons ici que les prix peuvent être vus comme des signaux guidant – bien ou mal – les comportements vers une situation bien réelle, la seule qui, *in fine*, importe. Dit simplement, tel prix en téléphonie vocale ou en interconnexion ne serait inapproprié que parce qu'il génère, *in fine*, trop peu de bien-être collectif. Mais quel *critère* nous permet d'identifier ce problème ? Quelles en sont les voies de *solution* dans le secteur qui nous occupe ?

Pour illustrer cette problématique, imaginons que notre individu, doté maintenant d'une monnaie, se transforme tantôt en entreprise (il aménage le sentier), tantôt en consommateur (il se promène sur ce sentier « acheté à lui-même » à tel prix le mètre). L'entreprise rémunère le travailleur (Robinson Cruséo lui-même) à concurrence de la valeur financière de son effort (P) observé mètre par mètre. Le profit de la firme (la valeur de ses ventes, déduction faite du salaire) serait lui aussi rétrocédé à notre individu.

Quel serait, dans ces circonstances, le *prix* qui générerait la situation d'*efficacité collective* identifiée plus haut au graphique 2 ? Un seul prix y parviendrait : on le voit aisément au graphique 3. L'entreprise, *si* elle considère le prix  $P^*$  comme *donné*, voudra produire  $S^*$  : selon son objectif de

<sup>3</sup> Cette question ne peut être étudiée dans notre exemple simple d'une île.

profit, elle produira tout mètre dont le prix de vente  $P^*$  dépasse le coût marginal  $C_m$  (le salaire, évalué ici en francs). De même, le consommateur voudra consommer  $S^*$  : il voudra acheter tout mètre dont l'avantage marginal ( $B$  est ici la valorisation subjective du bien ou la « disposition à payer ») dépasse  $P^*$ , le prix effectivement observé.



Graphique 3 : Le rôle allocatif du prix

S'il est fixé au *niveau adéquat*, le prix a donc poussé *naturellement* la collectivité à maximiser son bien-être. Le prix a donc joué le rôle de *signal* ou de guide vers la solution voulue collectivement. Pour qu'il joue correctement ce rôle, il est nécessaire que le prix ait la *valeur du coût marginal* de la dernière unité, *qu'à ce niveau de prix*, le consommateur *souhaiterait* acheter (voir le graphique 3). Cette condition ( $P = C_m$ ) garantit donc, *dans une économie de marché*, l'efficacité collective *réelle*, elle-même garantie, on l'a vu plus haut, par  $A_m = C_m$ . Tout autre prix pousserait la collectivité à un niveau d'activité différent et donc générerait un niveau de bien-être plus faible<sup>4</sup>.

Cette condition — cruciale — sur le prix nous servira plus bas dans l'étude concrète de nos deux dossiers en télécommunications. Par ailleurs, elle nous montre que c'est bien la préoccupation de bien-être social, *et non* de profit ou de chiffre d'affaires<sup>5</sup> des entreprises (elles ont un intérêt différent : *cf. infra*, point 1.6), qui prévaut lorsque l'économiste juge un prix.

<sup>4</sup> Un prix plus bas pousserait la firme à produire moins, tandis qu'un prix plus haut pousserait le consommateur à acheter moins, ce qui, de fait, limiterait la production.

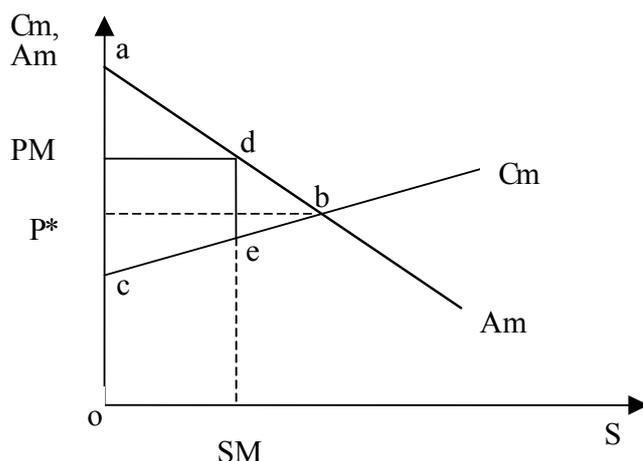
<sup>5</sup> Le profit vaut la surface  $P^*bc$ , le chiffre d'affaires la surface du rectangle  $P^*bS^*o$  et le surplus  $abc$ .

Selon la situation concrète d'un secteur, ce prix, *instrument* d'allocation des ressources, pourra ou ne pourra pas « germer » sans l'intervention d'un régulateur. Cette question de la régulation est au cœur des deux dossiers de la section 2.

### 1.6. Le pouvoir de marché

On parle souvent des pouvoirs de marché qui caractérisent le secteur des télécommunications. Quelle réalité ce concept recouvre-t-il ?

Au point 1.5, nous considérons le prix comme une *donnée* pour la firme. Mais que se passerait-il si, pas une sorte de schizophrénie lui faisant oublier son intérêt global, notre individu se comportait selon son intérêt « de firme » et fixait son prix de manière à réaliser le plus grand *profit* ? Dit autrement, *en quoi la logique de l'entreprise s'oppose-t-elle à la logique collective* ? Le secteur des télécommunications est-il le champ de ce conflit ? Pour quelles raisons ?



Graphique 4 : Les conséquences d'un pouvoir de marché

En un coup d'œil, le graphique 4 nous montre que le prix PM (la firme est ici en monopole) génère pour la firme *un profit plus important* que ne le fait P\*<sup>6</sup>. La collectivité n'y trouve cependant pas son compte : le sentier aménagé sera plus court (SM est inférieur à S\*) et le bien-être collectif ne sera pas maximisé<sup>7</sup>. Effectivement, le *critère* d'efficacité collective du point 1.5 ( $P = C_m$ ) n'est pas vérifié : ici le prix est *supérieur* au coût marginal (en SM, on voit que PM dépasse  $C_m$  (*cf.* la distance verticale « de » au graphique 4)). On

<sup>6</sup> Comparons la surface PMdec à la surface P\*bc.

<sup>7</sup> Il vaut la surface du trapèze adec.

verra à la section 2 comment ce critère ( $P = C_m$ ) nous permet de relire le dossier de l'interconnexion dans ses aspects les plus concrets.

Mais quelle est la *cause* d'une telle situation d'inefficacité ? Elle est à rechercher dans le fait que la firme ne considère plus (comme au point 1.5) le prix comme une donnée. Autrement dit, elle a un *pouvoir de marché* (elle est ici en monopole) dont elle est *consciente*.

Le discours *mathématique* peut nous permettre de mieux réfléchir à la genèse de ce phénomène. On pourra ainsi comprendre que c'est bien le fait que la firme « voie » la sensibilité du comportement du consommateur à son prix (les économistes diraient qu'elle considère que l'élasticité de la demande n'est pas infinie) qui est la source de ces « surprofits » et de l'« exploitation », déjà étudiée par Marx. Ainsi, deux concepts apparemment sans lien (élasticité et taux d'exploitation marxiste<sup>8</sup>) peuvent, par le discours mathématique, être mis en rapport. Le recours à ce langage permet de pousser plus loin le discours *verbal* en produisant des idées nouvelles qui affinent le regard social. Aucun résultat *chiffré* (ou nombre) n'est à attendre de ce genre d'exercice, seulement des idées.

Le langage mathématique nourrit aussi la pensée économique portant sur le secteur des télécommunications. Il permet de mieux répondre à ce genre de questions. En téléphonie vocale, la concurrence (elle casse les pouvoirs de marché<sup>9</sup>) est-elle le meilleur moyen d'atteindre l'optimum social ? Pour quelles raisons très concrètes ? La concurrence peut-elle suffire ou faut-il l'accompagner d'une autre politique ? Pourquoi ? Comment se comporterait le marché de l'interconnexion avec tel ou tel concept de prix régulé (quel bien-être collectif serait observé ?...).

Ces différentes questions se ramènent à celle du choix des *mécanismes d'allocation des ressources* qui se posera, encore et toujours pour l'économiste, en fonction de considérations collectives.

### 1.7. Premières voies d'un dialogue

Répondant aux images caricaturales du point 1.1, notre exemple introductif a montré en quoi l'économie est bien *un* regard *social* particulier. Son niveau d'abstraction permet de voir en quoi des questions éparses relèvent d'une problématique unique et non financière : l'allocation des ressources. A

---

<sup>8</sup> On pourra prouver mathématiquement que le taux d'exploitation marxiste est une fonction décroissante de cette élasticité de la demande (dans le cas marxiste des rendements marginaux constants, c'est-à-dire d'un coût marginal constant).

<sup>9</sup> Nous renvoyons le lecteur aux manuels. Ils montrent que la concurrence « parfaite » peut mener automatiquement la collectivité à la situation « collectivement efficace ».

l'instar de la pensée de Bourdieu sur la reproduction sociale, le paradigme économique est caractérisé par des hypothèses centrales peu nombreuses et par un grand pouvoir explicatif. L'économie a évidemment des faiblesses ; citons-en deux. S'attachant au bien-être collectif, l'économie en étudie les *conditions matérielles* et non culturelles, psychologiques, sociales, historiques ou philosophiques. Cette pensée est également peu outillée pour étudier un processus dans toute la complexité de sa temporalité<sup>10</sup>. On le voit, les pistes d'un dialogue interdisciplinaire sont nombreuses.

Un premier échange peut consister en une confrontation des regards disciplinaires les plus « larges » sur les phénomènes étudiés. Ainsi, pour l'économiste, la politique de service universel pourra être vue fondamentalement comme une modalité particulière d'allocation des ressources, légitimée par les caractéristiques intrinsèques d'un secteur. Pour le juriste, l'apparition du concept de service universel traduira une révolution quant aux attributs du service public fonctionnel. Le sociologue y verra la traduction d'un enjeu crucial pour la cohésion sociale. À ce niveau, l'échange gagnera en qualité si les disciplines, connues pour ce qu'elles sont, acceptent de se considérer comme compléments plutôt que comme contrepoids. On pourrait citer ici une anecdote. Lors d'un colloque pluridisciplinaire, il avait été réaffirmé, à un professeur qui en doutait, que l'économie, dans son discours normatif, adoptait bien le point de vue du bien-être collectif et non celui du profit des entreprises (voir notre point 6). La réponse fut : « jamais je ne pourrai me laisser convaincre de cela ». Il fallait entendre : « jamais je ne consentirai à me départir de mon rôle de gendarme de cette pensée qui ignore ses excès ».

Le débat sur des dossiers *très concrets* s'enrichira s'il consent à un effort dialectique de va-et-vient vers les regards évoqués plus haut. Il est donc peu productif que l'une ou l'autre discipline se centre exclusivement sur les « effets » d'une politique sans d'abord en cerner la logique intrinsèque. On comprendra dès lors pourquoi l'économiste répugne à n'envisager *que* les aspects de chiffrage de certains dossiers, même si ceux-ci ont une importance.

---

<sup>10</sup> Les essais de rendre compte de la temporalité (voir à cet égard les jeux séquentiels) sont des tentatives riches de sens mais dont la prétention n'est pas d'appréhender l'histoire.

## 2. Les télécommunications comme objet d'étude

### 2.1. Le dossier du service universel

Si l'on se réfère à une vision simpliste de l'économie, le dossier du service universel – la volonté de faire prester par le secteur des télécommunications des activités voulues collectivement<sup>11</sup> – serait par essence « non économique » : il traiterait de ce qui, bien qu'essentiel pour la collectivité, ne rapporte pas (« on sort de la logique du marché »). On a alors tendance à voir une opposition entre les défenseurs de la collectivité et les économistes. Une sorte de juste compromis serait donc à trouver entre les considérations « dures » des économistes (« ce qui ne passe pas par le marché à peu d'importance ») et les affirmations plus douces (« les besoins, même non rentables, de la collectivité priment »). En ce qui concerne les mesures politiques très concrètes, l'économiste aurait essentiellement à se préoccuper de chiffrage (le calcul du coût du service universel, du niveau de prix abordable...).

Le dossier du service universel mérite qu'on y regarde de plus près, gardant en mémoire la parabole du point 1. En examinant les *attributs* du service universel (le caractère abordable du prix, l'accès au produit et la qualité de celui-ci), on remarque qu'on peut les voir comme une traduction verbale des attributs du bien-être *collectif maximisé* (cf. le point 1.4). Le prix doit avoir le *niveau* permettant un tel bien-être<sup>12</sup>. À ce prix, tous doivent pouvoir être servis<sup>13</sup>. En outre, le bien doit être de qualité, ce qui signifie que les besoins collectifs réels (ou la qualité voulue) doivent être satisfaits « au mieux » par les producteurs.

Dans certains secteurs, la concurrence « parfaite », en cassant les pouvoirs de marché<sup>14</sup>, maximisera seule le bien-être collectif. Dans d'autres secteurs à *caractéristiques particulières* (en télécommunications,...), d'autres mécanismes d'allocation des ressources (un monopole régulé, une concurrence régulée...) seront plus appropriés ... selon le *même* point de vue, centré sur le bien-être collectif.

---

11 Citons ici, sans développer, les questions de la péréquation géographique, des zones non rentables, des réductions en faveur des personnes défavorisées,...

12 Trop haut il serait globalement inabordable et entraînerait une consommation trop faible, autrement dit, il ne générerait pas les achats profitables collectivement. Trop bas, il ne générerait pas la production suffisante.

13 Il ne peut y avoir de « rationnement » de la demande empêchant des achats profitables collectivement, cela diminuerait le bien-être collectif.

14 Nous renvoyons ici le lecteur aux manuels d'économie.

Précisément, les spécificités réelles d'une politique de service universel ne sont pas à chercher dans les trois attributs cités plus haut mais dans les *modalités particulières* d'allocation des ressources qui sont ici à l'œuvre... étant donné les *caractéristiques du secteur*. Dans celui des télécommunications, l'Europe vient d'une situation de monopoles publics régulés : un pouvoir de marché était donné à une firme, ce qui risquait de mettre en péril le bien-être collectif (*cf.* le point 1.6). Ce risque était géré via une politique d'accompagnement, la *régulation* de ces monopoles publics. Passant du monopole à la concurrence, on peut voir la politique de service universel comme une *autre* politique d'accompagnement, propre au *contexte de concurrence*. Vu les *spécificités*<sup>15</sup> du secteur, l'économiste ne fera donc *pas* confiance au marché et suggérera des mesures correctrices. On pourra donc étudier les *raisons* qui font qu'une politique de service universel est appropriée et, ainsi, identifier les autres secteurs la requérant.

On peut aussi voir le dossier du service universel comme la traduction très concrète d'un conflit entre *efficacité* et *équité*. On sait par ailleurs (*cf.* le point 1.4) que les économistes ne privilégient pas l'efficacité. Un des objectifs de la politique de service universel est la « péréquation géographique » : un prix (relativement) unique sera visé indépendamment des différences de coûts entre les zones. Dit très simplement, facturer le service à un consommateur à coût élevé (en zone peu dense) au même prix qu'à un autre est un non-sens pour l'efficacité collective (si l'on se réfère à la *somme* des surplus individuels). En effet, une activité nécessitant beaucoup d'efforts collectifs est favorisée tout autant qu'une activité en requérant peu. Cependant, la *distribution* des surplus individuels importe aussi, particulièrement dans un secteur d'importance sociale. De même, les réductions tarifaires en faveur de certains usagers (dans le besoin ...) visent aussi cet objectif d'équité. Ces réductions, financées par le secteur, donnent cependant lieu à un « effet d'éviction » qui diminue l'efficacité (dit simplement, le secteur, finançant lui-même ces réductions, fixera un prix « plein » plus élevé, ce qui découragera, globalement, les achats dans le secteur). Les réductions tarifaires sont donc aussi au cœur d'une autre opposition entre efficacité et équité. Ici encore, l'économiste ne privilégiera pas l'efficacité : le conflit est à trancher selon la volonté collective. On l'a vu, les considérations économiques légitiment donc une politique de service universel, c'est-à-dire le fait que l'on ne se contente pas d'une politique de concurrence.

---

<sup>15</sup> Ses techniques sont propices à la concentration de firmes ; un bien est lié à un lieu et ne peut être revendu : l'arbitrage (l'achat et la revente garantissant l'unicité du prix) fait donc défaut.

Mais ces réflexions abstraites ne doivent pas être considérées comme purement académiques. Au contraire, elles ont des retombées directes sur le débat politique et les mesures concrètes à prendre. Ce débat aura d'abord tout avantage à être nourri par les « regards » de chaque discipline, c'est-à-dire leur perception *d'ensemble*. On pourra ainsi tendre à une vision plus complète agissant comme *référant* dans les dossiers concrets. Ces regards « animeront » les concepts les plus empiriques. Ainsi, on pourra comprendre pourquoi le concept de coût net évitable – crucial dans le dossier du service universel – répond au contexte *économique* de concurrence et est régi par le principe *juridique* de non-discrimination ... jusque dans ses aspects les plus méthodologiques<sup>16</sup> voire comptables. Ces regards aideront aussi le décideur dans l'exercice qui consiste à identifier tous les espaces de choix. La confrontation pluridisciplinaire permettra alors de mieux mettre en balance des modalités concrètes concurrentes (extension *versus* réduction du champ du service universel, modalités particulières de financement de cette politique, organisation très concrète des réductions tarifaires...). La place nous manque ici pour faire cet exercice pluridisciplinaire et très concret déjà réalisé ailleurs<sup>17</sup>.

Il nous apparaît donc que, prises pour ce qu'elles sont vraiment, les disciplines ont beaucoup à apporter aux débats concrets. Dans le dossier du service universel, on pourra ainsi éviter de faux débats basés sur le présupposé selon lequel les économistes, au nom de la « logique de marché » sont *a priori* opposés à une extension du champ du service universel. De même, on pourra éviter les fausses collaborations où le sociologue serait seul habilité à mesurer la volonté collective, où le juriste ne serait que le préposé à la traduction de cette volonté en règles de droit et où l'économiste se centrerait exclusivement sur les conséquences chiffrées des mesures arrêtées. Dans ce cas de figure, aucun dialogue réel ne pourrait avoir lieu.

## 2.2. Le dossier de l'interconnexion

En première approximation, l'interconnexion (l'activité consistant à connecter entre eux deux réseaux téléphoniques) serait bien un dossier pour l'économiste : de nouveaux marchés se créent, ce qui intéresse le monde des entreprises, mais peu le politologue. Voici donc un dossier assez technique – avec une bonne dose de chiffrage – où les rapports de firme à firme sont seuls à l'œuvre. Ce dossier serait donc à faible teneur sociale. Le juriste établirait

---

<sup>16</sup> Pour plus de détails sur ce point, voir Jean-Marie CHEFFERT *et alii*, *Service universel, concurrence et télécommunications*, Cahiers du CRID, n°15, E. Story-Scientia, 1999.

<sup>17</sup> *Ibidem*.

les règles de droit (obligations imposées aux opérateurs dominants...) et l'économiste réaliserait les calculs requis (de prix d'interconnexion, de parts de marché...).

Une lecture plus approfondie de ce dossier peut cependant être faite en utilisant la parabole de la section 1. Comme pour le service universel, la question centrale est bien celle de *l'allocation des ressources*. Des pouvoirs de monopole ou d'oligopole existent sur les réseaux existants. On l'a vu au point 1.6, ce *pouvoir de marché* entraîne une inefficacité collective dont le *symptôme* est un prix (d'interconnexion, ici) élevé. En d'autres termes, le signal (le prix) ne génère pas autant d'activités d'interconnexion que ce que souhaiterait la *collectivité*. Des échanges collectivement profitables – des contrats d'interconnexion – sont empêchés par le comportement des firmes dominantes. Autrement dit, la logique d'entreprise s'oppose à la logique collective (voir le point 1.6). Tant que la concurrence sur les réseaux n'est pas « parfaite » (et ceci peut prendre un certain temps), la régulation de ce marché de l'interconnexion est donc de mise.

On peut donc voir les obligations concrètes imposées aux opérateurs (obligation de négocier, publication des offres de référence en interconnexion...) comme des moyens d'installer la situation qui prévaudrait en concurrence parfaite. En particulier, le concept de coût incrémental moyen de long terme — mis en avant par l'Union européenne pour réguler le prix de l'interconnexion — n'est pas une notion de coût parmi d'autres ayant récemment trouvé grâce auprès des économistes. Ce concept est au cœur d'une condition centrale en économie (et exposée au point 1.5). La régulation aura précisément l'objectif de pousser l'opérateur dominant à fixer un *prix égal à son coût marginal*. On a vu qu'à cette condition, l'efficacité collective est maximale. Cette égalisation est naturelle dans un contexte de concurrence. Il faudra ici pousser l'opérateur à la réaliser... et donc « extraire » de la boîte noire de son comportement un concept crucial pour le régulateur : le coût incrémental moyen de long terme, traduction opérationnelle du concept de coût marginal. Comme le calcul de ce coût s'avère difficile (car peu naturel pour la firme qui a un pouvoir de marché), le régulateur, en première approximation, aura recours à des comparaisons internationales de tarifs d'interconnexion.

Par ailleurs, le concept juridique de « dominance » (défini dans le droit européen de la concurrence) et celui de « puissance significative » (issu du droit européen des télécommunications) sont des traductions empiriques du concept de pouvoir de marché (défini au point 1.6), source même de l'inefficacité collective. Pour déceler ce pouvoir de marché (au sens strict, il s'agit de la possibilité, pour la firme, de percevoir une élasticité finie de la

demande), on aura recours à des variables causales mesurables : les parts de marché...

Le dossier de l'interconnexion a donc bien une portée collective : des règles de droit ont pour objet de casser les pouvoirs de marché néfastes pour la collectivité. Armés d'une culture technique, juristes et économistes peuvent ici proposer des mesures concrètes en nourrissant leurs réflexions de leurs regards complémentaires. L'exercice serait sous-tendu par une perception de la logique fondamentale du dossier<sup>18</sup>. On pourrait ainsi mettre en balance les différents concepts de coûts limitant le niveau du prix d'interconnexion (gardant ici en tête l'essence même du raisonnement abstrait du point 1.6), s'interroger sur la manière la plus adéquate de mesurer le pouvoir de marché dans l'un ou l'autre corps du droit européen, réfléchir à l'opportunité de la coexistence de ces concepts de dominance et de puissance significative<sup>19</sup>...). Le sociologue — autant que l'économiste, le juriste et l'informaticien — peut trouver sa place ici. Il peut apporter un éclairage complémentaire sur les causes et expressions particulières d'un pouvoir de négociation. Ainsi, l'étude sociologique du tissu industriel en télécommunications ou d'un processus complet d'accord d'interconnexion pourrait mieux faire apparaître les rapports de force et identifier ainsi les causes cachées (et pourtant très concrètes<sup>20</sup>) d'un pouvoir industriel. La réflexion pluridisciplinaire nourrit donc le débat sur les solutions qui seront *ensuite* traduites en règles de droit.

## CONCLUSION

La recherche pluridisciplinaire nécessite que les conditions d'un dialogue soient remplies. Au cœur de ce dialogue se trouvent les différents *regards disciplinaires* : les visions synthétiques *traduites en termes intelligibles* pour les partenaires d'autres disciplines. Quelles lectures l'économiste, le juriste, le sociologue, l'historien et l'informaticien font-ils de tel phénomène ? Quelle est, pour chacun d'eux, la logique fondamentale de telle problématique ? Si elle n'est pas minée par des malentendus, la confrontation des regards disciplinaires complémentaires produit finalement des clés de lecture plus pertinentes.

---

18 Voir, à cet égard, dans le présent ouvrage, la contribution d'Edith COUNE, Florence de la VALLEE et Laurence LECOCQ.

19 Voir la contribution de Philippe DEFRAIGNE et Robert QUECK.

20 Elles sont plus concrètes que « la perception d'une élasticité de la demande ».

Ces regards sont, selon nous, d'autant plus forts qu'ils se réfèrent explicitement à leur propre *corps théorique*. Ces référents théoriques ne doivent pas être considérés comme immuables : il y a en effet une place pour la *recherche pure*, productrice de théories neuves. À cet égard, il s'agit cependant d'éviter le réflexe de la table rase quand il ne produit que de la « mousse de pensée ». Citons, pour illustrer ce phénomène, une phrase entendue lors d'une conférence : « l'accès gratuit à Internet montre que, dans la société de l'information, on sort de la logique économique. En conséquence tous les modèles sont à revoir <sup>21</sup> ».

Nourris des théories qu'ils vulgarisent, ces regards disciplinaires nous semblent être la base même de la recherche interdisciplinaire *empirique* et du débat politique qui lui est lié (quelle mesure prendre dans tel dossier ? quel texte de lois élaborer au niveau national ou européen ?...). Précisément, la recherche empirique croit trop souvent qu'elle peut se passer d'une confrontation de ces regards, c'est-à-dire, *in fine*, de référents théoriques. Sur le plan empirique, on a tort de ne considérer les disciplines que comme les pourvoyeuses de solutions techniques dans les segments du dossier qui sont supposés être les leur. Une vision globale, loin d'être un luxe, bonifiera le débat concret et permettra de mieux identifier les éventails de choix et de mieux choisir les voies les plus adéquates.

Différentes zones de collaboration interdisciplinaire existent donc. Nous en avons relevé trois : le dialogue des regards (rendus intelligibles), la recherche pure qui les nourrit, et, en aval, la recherche empirique liée aux mesures concrètes à mettre en œuvre. Une telle collaboration pluridisciplinaire est tâche ardue.

S'agissant du dialogue entre les regards, les attitudes sont parfois les premiers obstacles. Nous avons relevé la méfiance induite basée sur une méconnaissance. On observe aussi parfois la confiance aveugle : telle discipline aurait une compétence indiscutable dans tel sous-dossier (pas d'échange, donc). Installer les bases d'un dialogue nécessite donc une phase d'explication.

En amont, la recherche pure nourrit les regards disciplinaires. Cet effort d'abstraction a donc aussi un rôle à jouer. Ainsi, l'économie a l'habitude de créer des modèles mathématiques destinés à représenter la réalité de manière à pousser le discours verbal plus loin. La difficulté tient ici à la diversité des méthodes propres à chaque discipline et à la solitude relative dans laquelle le chercheur réalise un exercice parfois long. Le dialogue entre les disciplines a

---

<sup>21</sup> L'apparition des toutes-boîtes gratuits aurait déjà dû faire trembler les manuels d'économie.

cependant, ici aussi, sa place, souvent *avant* la recherche elle-même, au moment où le phénomène est saisi.

En aval, la recherche empirique risque, si on n'y prend garde, de donner lieu à des juxtapositions de considérations. Sur tel dossier, on aura successivement des aspects dit juridiques (les lois), économiques (les chiffres), sociologiques (la perception de la réalité sociale) et techniques. On observe aussi de « faux compromis » entre des pôles purement « construits » de pensée : ainsi, on nuancerait les considérations économiques par des préoccupations plus « sociales », c'est-à-dire plus douces. Ces avatars trouvent à coup sûr leur origine dans le manque de références à un profond dialogue, situé en amont de l'étude empirique.

On voit que la recherche interdisciplinaire est riche. Elle nécessite cependant beaucoup d'efforts de va-et-vient. Entre disciplines bien sûr, mais aussi entre pensée abstraite et problèmes concrets. Une telle démarche, coûteuse sans doute, aboutit à une perception du réel qui donne à l'action sociale une culture de ses choix.